

COMPTE RENDU DU 07 NOVEMBRE 2024

Le sept novembre deux mille vingt-quatre le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Céline MAZOT, Arnaud CHAUDIERE, Fabienne MANON, Julien RITTER, Gilles REBRION, Jean-Baptiste VILLETON, Laure CATINON, Christiane FUZIER

Absents excusés : Sébastien ARNAUD donne pouvoir à Céline MAZOT, Cédric GERMAIN, Audrey RIGARD, Gilles LEHMANN,

Secrétaire de séance : Julien RITTER

I: Budget

Monsieur le Maire, après avoir rencontré le trésorier propose différents ajustements et modifications concernant le budget

COMPTES DEPENSES (Délibération N° 2024-11-01)

Imputation	Nature	Ouvert
040 / 1641 / OPFI (Ordre)	Emprunts en euros	389 221,44
023 / 023 (Ordre)	Virement à la section d'investissement	389 221,44
	Total	778 442,88

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
042 / 752 (Ordre)	Revenus des immeubles	389 221,44
021 / 021 / OPFI (Ordre)	Virement de la section d'exploitation	389 221,44

COMPTES DEPENSES (Délibération N° 2024-11-02)

Imputation	Nature	Ouvert
65/65561	Contrib fonds compense. Ch. Territoriales	562.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
013/6015	Terrains à aménager	562.00

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
012/64131	Rémunérations	531.80
67/673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	10.00
68/6815	Dot aux prov pour risques	1000.00
040/21538 Ordre	Autres réseaux	6 689.02
041/21318 Ordre	Autres bâtiments publics	7 672.21
13/1338	Autres	16 398.56
23/2313	Constructions	9.00
23/2328	Autres immobilisations incorporelles	2 707.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
042/752 Ordre	Revenus des immeubles	1000.00
77/773	Mandats annulés (Sur exercice antérieurs)	541.80
041/2031 Ordre	Etudes	7 672.21
041/238 Ordre	Avances	6 689.02
10/10226	Taxe d'aménagement	9.00
13/13486	Participation pour voirie et réseaux	16 398.56
21/21318	Autres bâtiments publics	2 707.00

2. : Servitude de passage (Délibération N° 2024-II-04)

Monsieur le maire explique que lors de l'acquisition de la parcelle A363 servant de fond au lotissement Métrailler, une servitude avait été créée au profit de la parcelle A 362 alors enclavée.

Les travaux d'aménagement en cours ont désenclavé cette parcelle et la servitude ne se justifie plus ; en outre elle constitue un inconvénient majeur à la vente du terrain aménagé.

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire ou à son représentant pour entreprendre toutes les démarches visant à lever cette servitude et à signer tous les documents liés à ce dossier

3. : Aménagement

Les aménagements paysagers autour de la fontaine de la cour de la mairie ne donnent pas satisfaction. Il est proposé d'engazonner la totalité de l'espace vert. Avis favorable

4. Plan communal de sauvegarde (PCS)

Mme Céline Mazot fait un compte rendu succinct de la première réunion de travail concernant le PCS. Une date de prochaine réunion de travail est fixée au lundi 2 décembre.

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 12 Décembre 2024 à 20 h 30